

Wycombe, baron de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, dans la pairie de la Grande-Bretagne; comte de Kerry et comte de Shelburne, vicomte Clanmaurice et Fitzmaurice, baron de Kerry, Lixnaw, et Dunkerron, dans la pairie d'Irlande, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-Distingué de Saint-Michel et Saint-Georges; gouverneur-général du Canada, et vice-amiral d'icelui, etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, ce neuvième jour de novembre en l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-sept, et de Notre Règne la cinquante unième.

Par ordre,

R. POPE,

Greffier de la couronne en chancellerie, Canada.

L'honorable M. Macdonald s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant Edouard Joseph Langevin, écuyer, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat du commissaire, énonçant que l'honorable M. Macdonald, membre du Sénat, a fait et signé la déclaration de qualification, prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

L'honorable Président a présenté à la Chambre une communication du secrétaire du gouverneur-général.

Elle a été alors lue par le greffier, et elle est comme suit :

OTTAWA, 21 février 1888.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le gouverneur-général se rendra à la Salle du Sénat pour ouvrir la session du parlement, jeudi le 23 courant, à trois heures.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

HENRY STREATFIELD,
Capitaine, Secrétaire du gouverneur-général.

L'honorable
Président du Sénat.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance.

Son Excellence le Très honorable Sir HENRY CHARLES KEITH PETTY-FITZMAURICE, marquis de Lansdowne, dans le comté de Somerset, comte de Wycombe, de Shipping Wycombe, dans le comté de Bucks, vicomte Caln et Calnstone, dans le comté de Wilts, et lord Wycombe, baron de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, dans la pairie de la Grande Bretagne; comte de Kerry et comte de Shelburne, vicomte Clanmaurice et Fitzmaurice, baron de Kerry, Lixnaw et Dunkerron, dans la pairie d'Irlande, Chevalier Grand-Croix de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, gouverneur-général du Canada, et vice-amiral d'icelui, etc., étant assis dans le fauteuil sur le trône.

L'honorable Président a ordonné au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre "que c'est le plaisir de Son Excellence que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle, dans la Salle du Sénat."

La Chambre des Communes étant venue;

Son Excellence le Gouverneur Général a ouvert la DEUXIÈME SESSION DU SIXIÈME PARLEMENT de la PUISSANCE DU CANADA, par le discours suivant :—

Honorables messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

C'est pour moi une grande satisfaction de vous rencontrer encore une fois, au commencement de la session parlementaire, et de vous féliciter sur la prospérité générale du pays.

Bien que, dans certains districts, la terre n'ait pas suffisamment rémunéré les travaux du cultivateur, néanmoins, dans leur ensemble, les récoltes de l'année dernière ont produit beaucoup; elles ont même été d'une abondance remarquable dans le Manitoba et les Territoires.

J'ai le plaisir de vous informer que les négociations entre le gouvernement de Sa Majesté et celui des Etats-Unis pour le règlement de la "question des pêcheries" ont abouti à un traité que vous jugerez, j'ose l'espérer, honorable et satisfaisant pour les deux nations.

Le traité, avec les pièces de la correspondance qui s'y rattachent, vous sera soumis et vous serez invités à lui donner effet par une loi.

Le développement du réseau de nos chemins de fer non seulement nous fait une nécessité d'assurer plus de protection à la vie des personnes et à la propriété, mais il a rendu plus fréquentes les questions où les intérêts des compagnies rivales se trouvent en conflit et où l'autorité doit prononcer. Il paraît donc nécessaire de pourvoir à ces choses, et il vous sera présenté un projet de loi à l'effet de refondre et d'amender l'Acte des chemins de fer.

L'expérience ayant démontré le besoin de modifier l'Acte concernant l'élection des membres de la Chambre des Communes, afin d'en rendre le fonctionnement plus efficace et plus aisé, vous serez appelés à étudier un bill amendant ce statut.

L'acte concernant les élections contestées peut aussi demander votre attention afin d'écartier certains doutes qui devraient disparaître dans l'interprétation de la loi.

Mon gouvernement a profité de la vacance pour mettre à l'étude les nombreuses propositions qui ont été faites à l'effet d'amender dans ses détails l'acte du cens électoral et il vous soumettra un projet qui simplifie cette loi et en diminue beaucoup les frais de fonctionnement.

Vu la croissance rapide des Territoires du Nord-Ouest, il est devenu expédient d'améliorer le système de gouvernement et de législation de cette partie de la confédération, et un bill à cet effet vous sera soumis.

Il vous sera aussi présenté un projet de loi appliquant au Manitoba et aux Territoires du Nord-Ouest une partie plus considérable des lois anglaises modernes, dans les matières qui sont du ressort du parlement du Canada, mais qui n'ont pas encore été l'objet de législation dans ce parlement.

Entre autres sujets il vous sera présenté des projets de loi relatifs à la magistrature, à l'acte du service civil, à la vérification des comptes publics.

Messieurs de la Chambre des Communes :

Les comptes de l'année écoulée vous seront soumis ainsi que les prévisions budgétaires pour l'année prochaine. Elles ont été préparées avec économie sans perdre de vue les besoins du service public.

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

Je vous recommande l'étude de ces importantes matières et de toutes autres d'un intérêt public qui pourraient vous être soumises, certain d'avance que vous vous y consacrerez avec zèle et assiduité.

Il a plu à Son Excellence de se retirer et les Communes se sont retirées.